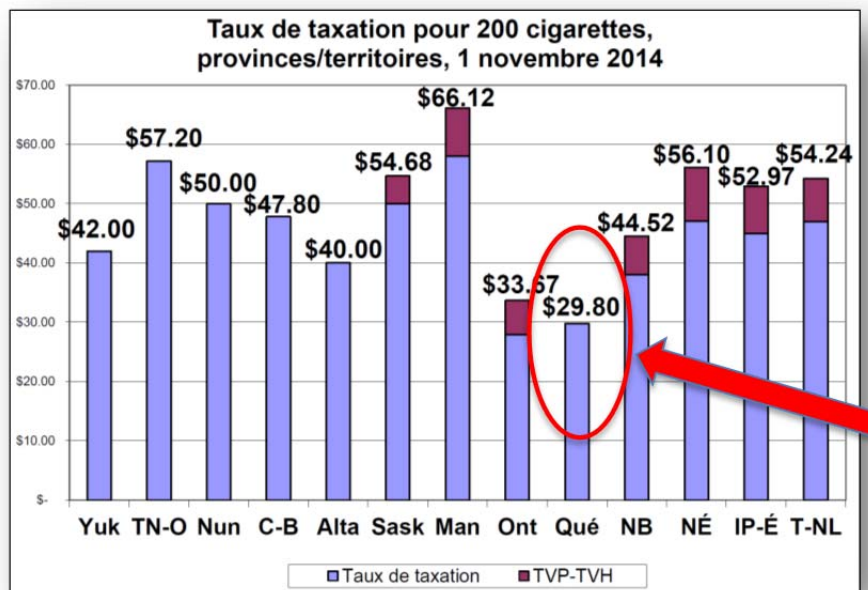




Communiqué  
Diffusion immédiate

# Le prix du tabac au Québec demeure le moins cher au pays

« La marge de manœuvre pour hausser la taxe provinciale est énorme »



**Montréal, dimanche 16 novembre 2014** – Face aux rumeurs qui circulent concernant la possibilité d’une hausse de la taxe provinciale sur le tabac, l’industrie et les commerçants du tabac ont réagi en invoquant leur menace habituelle pour tenter de bloquer toute hausse, peu importe l’époque ou le contexte, soit que : « *chaque hausse de taxe encourage la contrebande et la criminalité* »<sup>i</sup>. Comme les autres scénarios catastrophiques évoqués par l’industrie face à chaque nouvelle mesure antitabac, cette menace s’apparente plus à un épouvantail qu’à autre chose.

« *En fait, la hausse de 2012 a été suivie non seulement d’une diminution d’environ 39 000 du nombre de fumeurs en un an<sup>ii</sup>, et de revenus supplémentaires de 135 millions de dollars pour l’État<sup>iii</sup>, mais aussi d’une légère diminution de la contrebande, qui est passée de 15 % à 14 % du marché.<sup>iv</sup> Ce qui prouve qu’il est possible de hausser les taxes pour réduire le tabagisme tout en gérant de manière efficace le problème de la contrebande,* » souligne **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « *Hausser les taxes sur le tabac constitue une mesure efficace de réduction du tabagisme, basée sur des principes scientifiques solides, qui bénéficie la société en entier.* »

Il est d’ailleurs important de rappeler qu’**Imperial Tobacco** a plaidé coupable à des chefs d’accusation l’impliquant dans l’organisation du marché de la contrebande des années 1990<sup>v</sup>. Il faut donc beaucoup de toupet pour ensuite se

lamenteur : « *ce qui est le plus décourageant, c'est que le gouvernement n'apprend pas de ses erreurs* »... alors que ce même gouvernement a réussi à faire baisser le taux de contrebande de 35 % à 14 % en à peine quelques années<sup>vi</sup>.

### **Énorme marge de manœuvre**

Malgré les deux dernières hausses de la taxe provinciale, en 2012 et 2014, le Québec demeure la province canadienne où le tabac demeure le moins cher – avec des écarts de plus de 23 \$ si l'on se compare aux provinces maritimes et jusqu'à 36 \$ avec le Manitoba – pour une cartouche de 200 cigarettes<sup>vii</sup>. « *Compte tenu des neuf années consécutives<sup>viii</sup> sans hausses des taxes au Québec, nous sommes encore loin de rattraper les autres provinces. La réalité est que la marge de manœuvre pour hausser la taxe provinciale est énorme. Nous accueillons donc favorablement toute possibilité d'une hausse potentielle des taxes sur le tabac,* » dit **Dre Bois**.

« *La taxation du tabac a manifestement été sous-utilisée au Québec, notamment pendant les longues années pendant lesquelles le taux de tabagisme stagnait, entre 2005 et 2012.* » Or, l'année 2013, suivant la première hausse des taxes depuis 2003 (en novembre 2012), a affiché une baisse significative du taux de tabagisme, soit une réduction de 2,4 % en 2013 par rapport à 2012.<sup>ix</sup> (Les données de 2014 confirmeront si cette baisse se maintient et constitue une tendance.)

« *Le prix des cigarettes au Québec ne respecte même pas le minimum recommandé par la Convention-cadre de la lutte antitabac, un traité international négocié sous les auspices de l'OMS, ratifié par le Canada et appuyé unanimement par l'Assemblée nationale du Québec,<sup>x</sup>* » précise **Dre Bois**. La taxation des produits du tabac était un sujet-clé lors de la dernière conférence de la **Convention-cadre**, le mois dernier à Moscou. Lors de cet événement, la conférence des parties a adopté une position sur le prix du tabac qui recommande à tous les pays d'établir une politique du prix et stipulant que les taxes devaient au minimum représenter 70 % du prix de vente.<sup>xi</sup> Ce minimum est loin d'être atteint au Québec, qui aurait à augmenter le prix du carton de 200 cigarettes d'environ 16 \$ pour respecter ce minimum.<sup>xii</sup>

La **Coalition** invite le gouvernement à considérer la mise en œuvre d'une politique de taxation progressive qui prévoit des hausses systématiques, planifiées dans le temps. « *Cela serait plus efficace et éviterait de refaire le débat à chaque fois. Par exemple, l'Australie a voté plusieurs hausses de taxes d'un coup, de manière à ce qu'elles entrent en vigueur selon un calendrier prévu, indépendamment des élections et dépôts de budgets.* »

« *Le gouvernement devrait tout au moins considérer l'indexation automatique de la taxe en fonction de l'indice des prix à la consommation, une mesure simple qui assurerait le maintien de l'effet dissuasif d'une hausse de taxes à travers le temps.* » La nouvelle politique de la Convention-cadre rappelle justement qu'une taxation efficace doit viser l'augmentation des prix réels du tabac, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation.<sup>xiii</sup>

### **Diversification des prix**

Depuis un certain temps, la **Coalition** et les principaux groupes de santé du pays ont critiqué la stratégie de diversification des prix déployée par les fabricants du tabac depuis 2002.<sup>xiv</sup> Cette manœuvre leur permet de créer une segmentation du marché en fonction du prix, soit un éventail de marques<sup>xv</sup> allant des catégories « économique » à « haut de gamme ». Ainsi, en réduisant le prix de détail de certaines marques suite à une hausse de taxes, l'industrie peut minimiser l'impact de celle-ci en continuant à offrir des cigarettes à très bas prix. « *C'est à cause de cette stratégie de diversification des prix qu'on trouve encore au Québec plusieurs marques de cigarettes qui coûtent entre 6 et 7 \$ le paquet, malgré les récentes hausses de taxes,* » conclut **Dre Bois**.



Prix affiché dans un dépanneur de Montréal le 5 novembre

Entrevues : Dre Geneviève Bois, porte-parole CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

- <sup>i</sup> Imperial Tobacco, communiqué de presse, « Est-ce que le gouvernement du Québec développe une dépendance aux taxes sur le tabac ? », 13 novembre 2014. <http://www.newswire.ca/fr/story/1445871/est-ce-que-le-gouvernement-du-quebec-developpe-une-dependance-aux-taxes-sur-le-tabac#>
- <sup>ii</sup> Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). En multipliant le pourcentage de baisse (2,4 %) par le nombre de fumeurs en 2012 (1 626 375). (On ne peut pas évaluer le nombre de fumeurs en moins provoqué par la taxe en soustrayant le nombre de 2013 de celui de 2012, compte tenu des variations de la population totale du Québec.)  
[http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2014/STAT\\_14\\_11\\_14\\_NombreDeFumeurs\\_Qc\\_2012\\_2013.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_11_14_NombreDeFumeurs_Qc_2012_2013.pdf)
- <sup>iii</sup> Gouvernement du Québec, Budget 2014-2015 – Plan budgétaire, "Un Québec pour tous", page D.15, 20 février 2014.  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- <sup>iv</sup> Le Plan budgétaire 2014-15 précise qu'« alors que la part de marché de la contrebande était estimée à près de 30 % en 2009, elle a diminué à 14 % en 2013, un niveau stable depuis 2011 et similaire à celui observé au début des années 2000. »<sup>iv</sup> Plan budgétaire 2014-2015, page A-48,  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- <sup>v</sup> Agence du Revenu du Canada, communiqué, 31 juillet 2008. « les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu des accords de règlement au civil avec Imperial Tobacco Canada Ltd. et Rothmans, Benson & Hedges Inc. en vue de régler toute poursuite civile éventuelle qu'ils pourraient avoir relativement au rôle des deux entreprises dans la circulation du tabac de contrebande au début des années 90. En plus de l'accord au civil, les deux entreprises ont chacune plaidé coupable en cour à un chef d'accusation unique pour avoir « aidé des personnes à vendre ou être en possession de produits du tabac fabriqués au Canada qui n'ont pas été emballés ou estampillés conformément à la Loi sur l'accise et ses modifications et les règlements ministériels » entre 1989 et 1994. En tout, les entreprises verseront aux gouvernements 1,15 milliard de dollars. Ce montant représente les amendes imposées pour ces poursuites, combinées aux accords de règlement au civil. » <http://www.cra-arc.gc.ca/nwsrm/rfss/2008/m07/nr080731-fra.html>
- <sup>vi</sup> Le Plan budgétaire 2014-15 précise qu'« alors que la part de marché de la contrebande était estimée à près de 30 % en 2009, elle a diminué à 14 % en 2013, un niveau stable depuis 2011 et similaire à celui observé au début des années 2000. »<sup>vi</sup> Plan budgétaire 2014-2015, page A-48,  
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- <sup>vii</sup> Graphique des taxes provinciales : Société canadienne du cancer, novembre 2014.
- <sup>viii</sup> La dernière hausse significative des taxes sur le tabac au Québec, avant celle de novembre 2012, remonte à décembre 2003. (Il y a eu un léger ajustement de 60 cents par cartouche et de 30 cents par 100g de tabac à rouler en janvier 2012 afin de compenser l'augmentation de la TVQ, qui ne s'applique pas sur le tabac.)
- <sup>ix</sup> Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC).  
[http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2014/STAT\\_14\\_11\\_14\\_CANSIM\\_105\\_0501\\_Pourcentage\\_Qc\\_Intervalles.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_11_14_CANSIM_105_0501_Pourcentage_Qc_Intervalles.pdf)
- <sup>x</sup> Assemblée nationale du Québec, « Motion proposant que l'Assemblée approuve la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac ». Journal des débats. Vol. 38 N° 121, 15 décembre 2004.  
[http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2004/LOI\\_04\\_12\\_15\\_AssNat\\_Motion\\_Appui\\_CCLA\\_EXTRAIT.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2004/LOI_04_12_15_AssNat_Motion_Appui_CCLA_EXTRAIT.pdf)
- <sup>xi</sup> Convention-cadre sur la lutte antitabac de l'OMS, « Guidelines for implementation of Article 6 of the WHO FCTC (Price and tax measures to reduce the demand for tobacco) » 16 octobre 2014. [http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC\\_COP6\(5\)-en.pdf](http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC_COP6(5)-en.pdf)
- <sup>xii</sup> Prix de détail moyen d'une cartouche de 200 cigarettes au Québec (sans les taxes) : 30,49 \$ ; un prix total dont 30,49 \$ représente 30 % = 101,63 \$. Le prix moyen actuel est de 85,39 \$, d'où un manque à gagner par taxation de 16,24 \$. Source des prix de vente et prix total moyen : Association pour les droits des non-fumeurs, carte des prix, juin 2014 : [https://www.nsra-adnf.ca/cms/file/files/140605\\_map\\_and\\_table.pdf](https://www.nsra-adnf.ca/cms/file/files/140605_map_and_table.pdf)
- <sup>xiii</sup> "Effective taxes on tobacco products that lead to higher real consumer prices (inflation-adjusted) are desirable because they lower consumption and prevalence, and thereby in turn reduce mortality and morbidity and improve the health of the population." Convention-cadre sur la lutte antitabac de l'OMS, "Guidelines for implementation of Article 6 of the WHO FCTC (Price and tax measures to reduce the demand for tobacco)", 16 octobre 2014.  
[http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC\\_COP6\(5\)-en.pdf](http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC_COP6(5)-en.pdf)
- <sup>xiv</sup> Mémoire conjoint par les groupes de santé canadiens, « A Win-Win: Recommendation for an inflation adjustment to federal cigarette tax rates », 3 mai 2013. [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2013/MEMO\\_13\\_05\\_08\\_CCAT\\_TaxBrief\\_AWinWin.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/MEMO_13_05_08_CCAT_TaxBrief_AWinWin.pdf)
- <sup>xv</sup> Gilmore AB, Tavakoly B, Taylor G, Reed H., "Understanding tobacco industry pricing strategy and whether it undermines tobacco tax policy: the example of the UK cigarette market", *Addiction*, 2013 Jul;108(7):1317-26. doi: 10.1111/add.12159. Epub 2013 Apr 16.  
<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23445255>